

COMMUNE DE NEULLIAC

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 16 mai 2018 Convocation du 07 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le seize mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Neulliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Jean-Pierre LE PONNER, Maire.

PRESENTS : Jean-Pierre LE PONNER, Maire, Véronique BLANDEL, Christian MOTREFF, Murielle ALLAIN, Jean-Claude GUIGUEN, adjoints, Corinne MARTIN, Guy LE CLAINCHE, Louise-Marie GUEGAN, Olivier CONRAD, Stéphanie LE BOLLAN, Michel RAULT, Corinne RICHARD, Loïc PLANCHON,

ABSENTS : Hélène VALY, Anthony CADET

SECRETAIRE : Véronique BLANDEL

Présentation de Mr Jérôme SEURIN, agent recruté aux services techniques en CDD pour 7 mois.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 28 mars 2018.

2. Vote du budget du lotissement « Park Men Braz »

Les dépenses ont été payées par le budget principal (21200) et doivent être transférées au budget annexe : lotissement de Park Men Braz. En raison du manque d'informations, le vote de ce budget sera présenté au prochain conseil municipal.

3. Clôture du budget lotissement « les hauts de Kerrech »

Les travaux étant désormais achevés et tous les lots vendus, le Conseil Municipal décide de procéder à la clôture définitive des comptes.

- Transfert du déficit du budget annexe du lotissement « les hauts de Kerrech » au budget principal reprise du déficit du budget annexe pour un montant de 52 865,54 €
- Transfert de la voirie (16 m²) au budget principal pour 410,12 €
- Solde de l'emprunt du budget annexe d'un montant de 16 622,84 €
- Prévision des crédits au budget principal (21200) comme suit :

Budget principal

Dépenses de fonctionnement - compte 6521 : + 52 865,54 €

Dépenses d'investissement – compte 2151 (041) : + 410,12 €

Recette d'investissement – compte 1328 (041) : + 410,12 €

Budget lotissement « les hauts de Kerrech »

Recettes de fonctionnement – compte 7552 : + 52 865,54 €

Dépenses de fonctionnement - compte 713 : + 410,12 €

Recette d'investissement – compte 3555 : + 410,12 €

4. VOIRIE 201 - ATESAT

Le marché public relatif à la passation d'un accord cadre à bons de commande avec Pontivy communauté pour l'entretien des voiries communales - Programme 2018 est attribué à l'entreprise EIFFAGE dont le siège social est situé à Pontivy.

Les voies communales retenues par le conseil municipal après appel d'offres sont :

- VC N° 110 - Resteriard d'une longueur de 830 m : 29 084 € (*Estimation 22 690 € HT*)
- VC N° 114 – Penhouët d'en haut d'une longueur de 350 m : 11 755,50 € (*Estimation 11 580 € HT*)
- VC N° 108 – Guerlemoing d'une longueur de 50 m : 2 980 € (*Estimation 3 177 € HT*)

Soit un coût total de 43 819,50 € H.T. (52 583.40 € T.T.C.).

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à intervenir ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

5. Subvention 2017 au comice agricole

Le comice agricole a eu lieu à St Aignan en 2017 sans concours de vaches laitières (raison sanitaire). Cependant, plusieurs activités ont permis de maintenir ce rassemblement. Toutes les communes ont versé la subvention sauf Neulliac et Silfiac. Le bureau du comice agricole sollicite la commune pour le versement de la subvention 2017. Pour rappel : 250 € avaient été votés lors de la séance du 20/03/2017. Le conseil municipal accepte de verser la subvention 2017 de 250 € au comice agricole.

D'autre part, l'association « Neulliac en scène » sollicite un complément de subvention 2018 de 55 € pour financer la location de la salle Emeraude. Accord à l'unanimité.

6. Renouvellement des lignes de trésorerie (200 000 € commune et 90 000 € « Park Men Braz »)

Budget communal : La ligne de trésorerie souscrite auprès du crédit agricole d'un montant de 200 000 € arrive à échéance le 10 juillet 2018 (taux 1,67 %). Le crédit agricole a fait une proposition aux conditions suivantes :

- Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois moyenné + 1,67 %
- Base de calcul exact / 365
- Index avril 2018 : - 0,329 % soit un taux sur index de 1,341 %
- Commission d'engagement : 0 %
- Frais de dossier : 0,25 % du montant emprunté

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au renouvellement de cette ligne de trésorerie et autorise le maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Budget « lotissement Park Men Braz » : La ligne de trésorerie souscrite auprès ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS d'un montant de 90 000 € arrive à échéance le 25 juin 2018 (taux 1,58 %). Le bureau municipal propose de la renouveler pour le même montant.

ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS a fait une proposition dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant de l'autorisation en Euros :	90 000 €	
Durée :	12 mois	
Commission d'engagement :	250 €	
Frais :	Néant	
Taux d'intérêts *:		
TI3MINDEX	MARGE*	BASE
TI3M	1,25 %	360 jours

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au renouvellement de cette ligne de trésorerie et autorise le maire à signer le contrat à intervenir.

7. Création de postes (agent de maîtrise et adjoint technique à TNC 17h30) et modification du tableau des effectifs

Monsieur Jean-Claude LE MENTEC, responsable des services techniques, peut bénéficier, à compter du 1^{er} juin 2018, d'un avancement au grade d'agent de maîtrise suite à son inscription sur la liste de la promotion interne 2018. Toutefois, renseignement pris auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale, la nomination dans ce nouveau grade ne serait pas avantageuse au niveau de la rémunération. En effet, en choisissant le grade d'agent de maîtrise, l'agent perdrait en rémunération entre le 16/11/2019 et 01/01/2023 (-20 points). Par contre, en fin de carrière, la création du poste sera à analyser à nouveau car l'agent pourrait finir sa carrière avec 1 ou 2 points de plus en bénéficiant de sa promotion interne. La promotion interne est valable pendant 4 ans. Le conseil municipal décide de reporter à une date ultérieure la création de cet emploi.

D'autre part, lors de la séance du 29 janvier 2018, le conseil municipal avait donné son accord pour le recrutement d'un agent à temps non complet à 17h30 aux services techniques. Cet agent effectuera la même durée hebdomadaire de service à Kergrist.

Le conseil municipal décide créer un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet de 17h30 hebdomadaires. Monsieur le Maire précise qu'il a retenu la candidature de Monsieur Jérôme SEURIN. Il sera nommé sur le grade d'adjoint technique en C.D.D. pour 7 mois, soit du 1^{er} juin au 31 décembre 2018. Le tableau des emplois sera modifié en conséquence.

8. Informations et questions diverses

- **Jury d'assises** : Les jurés d'assises ont été tirés au sort.
- **Point sur les travaux** :

Fin de séance : 21h15

VU, par Nous, Jean-Pierre LE PONNER, Maire de NEULLIAC, pour être affiché à la porte de la mairie le 18 mai 2018 conformément aux prescriptions de l'article I 2121.25 de Code des Collectivités Territoriales

A NEULLIAC, le 18 mai 2018